

Compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2016

Le conseil municipal de la commune de Saint Georges-en Couzan s'est réuni le vendredi 29 janvier 2016 à 20h30 en séance ordinaire

Présents M DERORY André (Maire), M ADAMI Serge (adjoint), Mme LAURENDON Agnès (adjointe), Mme DEYGAT Françoise, Mme BESSAY Audrey, M BUISSON David, Mme CHAZELLE Séverine, M BARTHOLIN Dominique et M CHAVAREN Julien (conseillères et conseillers municipaux)

ABSENTS EXCUSES : M PRAJALAS Stéphane, M MARCOUX Serge qui a donné pouvoir à Agnès LAURENDON

SECRETAIRE : Agnès LAURENDON

1) Monsieur le maire fait part au conseil que M SALEN Paul a réservé une somme de 8000 euros pour la commune.

Le conseil municipal accepte la demande de subvention à

M SALEN Paul pour les travaux du RD 110

2) Monsieur le maire fait part au conseil que la loi Notre offre l'opportunité de transférer la contribution au SDIS (Service d'incendie et de secours) à la communauté d'agglomération

Le conseil municipal accepte ce transfert à Loire-Forez.

3) Monsieur le maire fait part au conseil que l'agence de bassin de l'eau Loire-Bretagne peut apporter une aide aux communes pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable.

Le conseil municipal accepte la demande de subvention à l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable du RD 110

4) Monsieur le maire présente au conseil municipal les aides apportées par le département par le biais du COCA (Contrat Communal d'Aménagement)

Rénovation de la mairie : 138275€

Rénovation de la salle des fêtes : 57941€

Rénovation de la salle d'animation : 96000€

Réaménagement de la RD 110 : 52504€

Soit un total de 344720€.

le conseil municipal approuve le COCA

5) Monsieur le maire présente au conseil municipal la modification des montants de compensation versés aux communes de Montbrison et de Saint-Just-Saint-Rambert pour le personnel des médiathèques tête de réseau.

Le conseil accepte le transfert de charge de la ville de Montbrison et Saint Just-Saint-Rambert à la communauté d'agglomération pour le personnel des médiathèques à partir du 1er janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.